

## Compte rendu de l'audition sur le malendettement des ménages :

### M. Pierre Blanc du cabinet Athling

En introduction de son audition, M. Blanc indique qu'il a été missionné par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour rédiger un rapport sur le bilan des réformes intervenues depuis cinq ans en matière de crédit à la consommation et de prévention du surendettement. Ce rapport est en cours de finalisation. Il précise qu'il s'appuiera sur les travaux menés dans le cadre de la Fondation Athling avec des acteurs de la sphère sociale.

**Action 15** - Mettre en place progressivement les points conseil budget en commençant par une expérimentation

En janvier 2016, l'expérimentation d'un réseau de PCB a été lancée sur 4 régions : Île-de-France, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes et Nord Pas-de-Calais Picardie. La généralisation du dispositif est prévue au début de l'année 2017, au terme d'une évaluation dont les indicateurs sont actuellement en cours de construction.

Selon des organismes à vocation sociale, le **besoin d'accompagnement** des ménages fragiles est important et, afin d'obtenir de bons résultats, il nécessite 10 à 15 contacts sur 3 à 4 mois avec les personnes concernées. Il faut une **approche temporelle individualisée** de l'accompagnement. De plus, un accompagnement efficace ne peut se faire uniquement sur la question budgétaire.

Le surendettement concerne aujourd'hui des franges de plus en plus importantes de la population nationale. Il apparaît que les ménages en situation de pauvreté ne sont pas les plus concernés par le surendettement. Il faut pouvoir toucher tous les publics cible et notamment les ménages modestes mais pas « pauvres ».

Le CNLE recommande que la question de l'accompagnement individualisé par les PCB soit articulée avec les différents domaines d'accompagnement social.

**Action 16** - En fonction des résultats du groupe de travail sur le registre national des crédits aux particuliers, améliorer le fichier négatif existant ou mettre en place une nouvelle forme de registre national de crédits aux particuliers.

Le rapport du groupe de travail présidé par Emmanuel Constans, président du comité consultatif du secteur financier (CCSF), « *Fichier positif et prévention du surendettement* » a été publié au mois de juin 2015.

Les indicateurs actuels ne permettent pas de voir les dynamiques du surendettement, mais des acteurs (banques) travaillent sur des **outils prédictifs** des situations de fragilisation permettant d'anticiper les « sorties de route ».

Il y a un **manque de données statistiques** fines sur le surendettement : les données de dispersion, qui pourtant existent, ne sont pas communiquées pour le qualifier et le quantifier : **la vision est moyennée et écrase les réalités individuelles**. D'autre part, au vu des parcours de vie plus chaotiques, la notion de surendettement a évolué depuis sa création, et sa définition mériterait d'être revisitée. De plus, le terme « malendettement » est stigmatisant, il exprime un jugement normatif, il serait plus pertinent de parler « d'endettement inapproprié à une situation », la notion de « bon » ou « mauvais » crédit dépendant de la situation individuelle.

Les banques doivent également travailler de leur côté sur certaines questions liées à leur fonctionnement. Comment arriver à **restructurer des créances** avec une capacité financière ou budgétaire contrainte ? Comment permettre un **accès au crédit « normal »** pour tous, en prenant en compte le reste à vivre des ménages dont la tendance est à la baisse ? En cas de refus d'un crédit « normal », il pourrait y avoir une **alerte et une réorientation** vers le microcrédit, dont le volume est assez faible en France. Le crédit est trop souvent lié à un problème de trésorerie, mais il sert parfois à resocialiser les personnes (achat de voitures, réparations, etc.)

Le CNLE recommande une vraie réflexion concernant l'utilisation du microcrédit et ses limites de financement, notamment pour les personnes les plus démunies. (cf Unccas)

#### **Action 17** - Développer les compétences financières et budgétaires tout au long de la vie

La question d'une réelle **éducation budgétaire** est nécessaire et se pose très en amont auprès des étudiants (lycéens, collégiens) mais également dans l'entreprise. Certaines banques ou employeurs ont un rôle à jouer. De plus, la notion de **budget**, particulièrement importante, est totalement absente de la formation initiale des jeunes. Enfin, il faut également s'entendre sur ce qu'il y a derrière la notion de budget : les définitions et les postes pris en compte diffèrent d'un acteur à l'autre.

Le CNLE propose que les Parcours Avenir, créés à la rentrée 2015 dans l'Éducation nationale, puissent intégrer l'éducation budgétaire, peut-être via l'intervention d'associations.